

Bureau du Syndicat Mixte Ouvert

Délibération n°B2021-001

Réunion du 5 janvier 2021

Objet : Modalités de réunion du Bureau syndical du 5 janvier 2021 en visioconférence.

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCLI/2014-02 du 13 janvier 2014 portant création du syndicat mixte ouvert Eure Numérique ;
- Vu les statuts du Syndicat Mixte ;

Le bureau, réuni le 5 janvier 2021 en visioconférence,

Le quorum étant atteint,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE

- D'adopter le présent rapport de Monsieur le Président relatif au : "Modalités de réunion du Bureau Syndical du 5 janvier 2021 en visioconférence";
- D'approuver les modalités du déroulé de la visioconférence du Bureau du 5 janvier 2021.

- Nombre de voix pour : 6

- Nombre de voix contre : 0

- Abstention : 0

Fait à Evreux, le 5 janvier 2021

Pour extrait conforme,

Le Président

Frédéric Duché